



MAIRIE DE FROISSY

1 rue de Provinlieu

60480 FROISSY

Tel : 03.44.80.82.84

Mail : mairiedefroissy@wanadoo.fr

Roland BOBEE

Liberté – Egalité - Fraternité



BUDGET PRIMITIF 2023

NOTE DE PRESENTATION

BUDGET DE LA COMMUNE

Le projet de Budget Primitif 2023 est équilibré en dépenses et en recettes à 3 621 800.08 € (2 777 515.29€ en 2022), dont :

- 1 498 757.68 € en section de fonctionnement (1 691 772.00 € en 2022) ;
- 2 123 042.40 € en section d'investissement (2 086 243.29 € en 2022).

Il intègre les résultats du Compte Administratif 2021 soit :

En section d'Investissement :

Déficit de 120 242.64 € affecté à l'article 001 des recettes.

En section de Fonctionnement :

Excédent de 736 06.98 € affecté à l'article 002 des recettes

SECTION DE FONCTIONNEMENT

I) DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent dans ce projet de budget primitif à **952 532.68 €** (contre 1007 637.00 € au BP 2022).

Charges à caractère général :

Ce chapitre comprend l'essentiel des dépenses de fonctionnement courantes des services, pour un montant total de 552 582.68 € (580 467 € au BP 2022).

Charges de personnel :

Les dépenses du chapitre 012 (charges de personnel) s'élèvent à 193 900.00 € et à 197 294.43 € réalisés en 2022.

Participations et subventions versées :

Ce poste de dépenses, qui comprend principalement les subventions aux associations pour 5 750 € et la participation au RPC Le Moustier pour la scolarisation des enfants de la Commune pour 150 000 et la participation au CCAS pour 3 500 €, s'élève à 150 000 €, contre 153 521.49 € au BP 2022.

II) RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent dans ce projet de budget primitif à **762 730.70 €** (contre 796 842.26 € au BP 2022).

Les impôts ménages :

Le produit fiscal attendu pour 2023 est évalué à 289 666 €, en maintenant les taux 2022.

Les taux des impôts locaux pour 2023 sont les suivants :

Taxe Foncière sur le Bâti	:	39.12 %
Taxe Foncière sur le non Bâti	:	42.43 %
Taxe Habitation	:	14.67 %

La Communauté des Communes de l'Oise Picarde reversera à la Commune une attribution de compensation de 152 531 €.

Les impôts et taxes :

Ils sont évalués à 472 297 €.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) :

La Dotation forfaitaire, qui constitue la part principale de la DGF, est inscrite pour 81 071 €, contre 81 287 € perçus en 2022.

Les produits des services :

Les produits des immeubles et du patrimoine

Le produit attendu est de 20 000 € celui-ci correspond uniquement au produit des loyers des bâtiments loués, (25 000 € au BP 2025).

ANNUITE DE LA DETTE

L'annuité de la dette inscrite budgétairement 25 800.00 € (*11 100.00 € en intérêt et 14 000.00 € en capital*)

Le montant du capital restant dû au 01/01/2023 s'élève à 133 498.48 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

I) DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'équipement inscrites au Budget Primitif 2023 s'élèvent à 1 972 140.56 €.

Les principales dépenses d'équipement proposées dans ce budget sont présentées

100 000.00 € : Bassin de rétention

290 000.00 € : Aménagement trésorerie

100 000.00 € : Réhabilitation Presbytère

50 000.00 € : Aménagement la poste

6 500.00 € : Achat de radars pédagogiques
6 000.00 € : Achat alarme Mairie
22 200.00 € : Eclairage public LED
2 500.00 € : Borne de propreté
1 500.00 € : Achat de poubelles
5 000.00 € : Acquisition de matériel pour le Service Technique
20 000.00 € : Restauration tableau église
25 000.00 € : Achat d'un véhicule type master
27 643.00 € : Achat de jeux
1 218 760.56 € : Rénovation salle des fêtes
30 000.00 € : Réorganisation du cimetière
1 200.00 € : Reliures registres
59 000.00 € : Plateau Fitness Cross Training
6 834.00 € : changement de la porte de la presse

Les dépenses financières :

14 000 € : Remboursement des emprunts en capital

II) RECETTES D'INVESTISSEMENT

FCTVA

Le montant attendu au titre du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), fondé sur les dépenses d'équipement réalisées en 2022, est estimé à 48 644 €.

SUBVENTIONS ACCORDEES

Le montant des subventions accordées s'élève à 581 595.32 € :

515 794 € Pour la rénovation de la salle des fêtes

65 801.32 € Aménagement des trottoirs phase 2

EMPRUNT EFFECTUER

La commune a fait un emprunt afin de financer la rénovation de l'ancienne Trésorerie de 300 000.00€

